Extract of UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Droits-et-moyens-syndicaux-dans-la-269

Droits et moyens syndicaux dans la Fonction publique : relevé de conclusions

- Action sociale -

Publication date: mercredi 5 octobre 2011

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

3 octobre 2011

Le ministre de la Fonction publique, François Sauvadet, a réuni les organisations syndicales, jeudi 29 septembre, pour la séance conclusive portant sur le projet de relevé de conclusions relatif à la modernisation des droits et moyens syndicaux.

Au cours de cette dernière séance marquant le terme du cycle de concertation sur ce sujet, il a rappelé qu'il s'agissait d'un relevé de conclusions qui n'était pas soumis à signature et a redit son attachement à la place centrale du Comité Technique dans le nouveau dispositif de dialogue social comme à celle consacrée aux élus.

Considérant qu'il était essentiel que les règles du dialogue social soient bien définies avant les élections du 20 octobre et qu'elles donnent aux organisations syndicales les moyens de bien fonctionner, il a estimé que c'était désormais le cas, après avoir recherché toutes les convergences possibles.

Le ministre a précisé que les projets de textes seraient examinés prochainement dans les conseils supérieurs et par le conseil d'Etat, pour une parution fin décembre 2011, début janvier 2012.

Pour l'UNSA, sans revenir sur toutes nos revendications, nous avons bien sûr, particulièrement insisté sur l'importance de la reprise des termes de l'article 15 du décret de 82 relatifs aux autorisations spéciales d'absence. C'était, pour nous, un point très dur.

Le ministre a arbitré favorablement en faveur de notre demande.

A la lecture de la dernière version du relevé de conclusions, on ne peut que se féliciter des avancées obtenues, notamment par l'UNSA, au fil des différentes séances de négociation.

En effet, la modification des décrets sur les droits syndicaux n'était pas une demande de notre organisation et les premiers projets de texte s'avéraient inacceptables.

C'est par notre travail collectif de contre-propositions et par notre pugnacité que ce dossier a pu évoluer favorablement vers nos revendications et aboutir à ce qu'il est devenu aujourd'hui.

Elisabeth DAVID

Secrétaire générale

Documentation liée : déclaration UNSA et relevé de conclusions

Copyright © UNSA Fonction publique